



Continuité de la prise en charge par les produits de santé : le point de vue de l'infirmier libéral

Mme Moudar – URPS Infirmiers Centre Val de Loire

Mme Foucault Fruchard et Zaragoza – pharmaciens hospitaliers CHRU
de Tours

Continuité de la prise en charge médicamenteuse par l'infirmier libéral : difficultés rencontrées

**Retour du patient à domicile après une hospitalisation
= chevauchement d'ordonnances et nombreuses modifications de traitements**

- Ajout, oubli, relais ? intentionnel ? De trop nombreuses incertitudes ...
 - Clopidogrel + Plavix[®] prescrits en doublon par erreur
 - Ordonnance parfois illisible : Previscan[®] 1 cp + ½ cp ou ½ cp
- Appel au médecin traitant
 - Difficile à solliciter
 - Pas toujours informé de l'hospitalisation de son patient (retard CRH)
 - Dans certains cas, prise de contact avec le pharmacien d'officine

Continuité de la prise en charge médicamenteuse par l'infirmier libéral : difficultés rencontrées

- **Nécessité d'avoir à disposition un support fiable**
 - pour une administration sécuritaire des traitements
 - véhiculer les bons messages au patient
- **Souhait de bénéficier des documents de conciliation médicamenteuse**
 - pour mieux comprendre et renseigner le « pourquoi du comment » de l'arrêt ou de l'ajout de certains médicaments

La conciliation médicamenteuse à la sortie au CHRU de Tours

Chiffres 2017, CHRU de Tours : 5 726 conciliation de sortie

Processus interactif qui garantit la continuité des traitements médicamenteux lors du transfert ou du retour à domicile du patient hospitalisé.

Transmission en temps utile d'une information validée :

au patient : aide pour la **poursuite du traitement médicamenteux**,
accroître l'observance et la compréhension du traitement

au pharmacien d'officine : aide pour **optimiser son acte de dispensation**

au médecin traitant : aide pour **intégrer à sa nouvelle prescription les modifications apportées au traitement pendant l'hospitalisation**



La conciliation médicamenteuse à la sortie au CHRU de Tours



1- Comparer le Bilan Médicamenteux à l'entrée, les traitements au cours de l'hospitalisation et l'Ordonnance Médicale de Sortie

- **Objectif** : retrouver la logique des arrêts, modifications et ajouts de traitements intervenus au cours de l'hospitalisation du patient
- Identifier les divergences non intentionnelles
- Échange avec le prescripteur afin de résoudre les divergences non intentionnelles observées et correction éventuelle de l'ordonnance de sortie

Exemple de conciliation de sortie

Cas du retour à domicile d'un patient hospitalisé

Bilan médicamenteux à l'entrée		Prescription Pendant l'hospitalisation		Ordonnance de sortie	
Médicaments	Poso	Médicaments	Poso	Médicaments	Poso
Furosémide 40 mg	1 0 0 0	Furosémide 40 mg	1 1 0 0	Furosémide 40 mg	1 1 0 0
Levothyroxine 100 µg	1 0 0 0	Levothyroxine 75 µg	1 0 0 0	Levothyroxine 75 µg	1 0 0 0
Zolpidem 10 mg	0 0 0 1	Oxazépam 10 mg	0 0 0 1	Oxazépam 10 mg	0 0 0 1/2

divergences non argumentées dans le dossier patient

La conciliation médicamenteuse à la sortie au CHRU de Tours



2- Formalisation et rédaction d'un bilan médicamenteux associé à des informations thérapeutiques

- Formaliser la liste exhaustive et complète des médicaments à poursuivre à la sortie du patient hospitalisé
- Le bilan médicamenteux mentionne les modifications apportées pendant l'hospitalisation
- D'autres **informations ou commentaires** peuvent y être associés pour faciliter la compréhension (date de début d'un traitement...)

Furosémide 40 mg	0 1 0 0	modifié	Furosémide 40 mg	1 1 0 0	DI
Levothyroxine 100 µg	1 0 0 0	modifié	Levothyroxine 75 µg	1 0 0 0	
Zolpidem 10 mg	0 0 0 1	arrêté			DNI ?
		ajouté	Oxazépam 10mg	0 0 ½	

COMMENTAIRES :

- Dosage de lévothyroxine réduit en raison des troubles de rythme cardiaque
- Zolpidem arrêté car syndrome d'apnée du sommeil
- Sevrage BZD a été mis en place (oxazépam à doses dégressives) avec l'accord du/de la patient(e)

DI : Divergences intentionnelles

DNI : Divergences non intentionnelles

La conciliation médicamenteuse à la sortie au CHRU de Tours



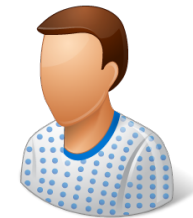
3- Envoi aux professionnels de santé des documents de conciliation et présentation du plan de prise au patient*



- ✓ Envoi du courrier de conciliation de sortie portant à sa connaissance les **évolutions - argumentées** - du traitement de ville initial



- ✓ Envoi du courrier de conciliation de sortie **après accord du prescripteur**



- ✓ Rédaction et présentation du plan de prise au patient*
- ✓ +/- entretien pharmaceutique, création du DP

La conciliation médicamenteuse à la sortie au CHRU de Tours

En pratique, les contraintes rencontrées...

- Décision de sortie et ordonnances de sortie transmises trop tard (sorties rapides non programmées)
- Présence des étudiants à mi-temps
- Temps nécessaire à la réalisation d'une conciliation médicamenteuse de sortie
> à la conciliation médicamenteuse à l'admission

Concilier prend du temps :
Durée moyenne constatée d'une CM d'entrée : 30 min +/- 15 min
VERSUS
Durée moyenne constatée d'une CM de sortie : **45 min +/- 10 min**

➔ Priorisation des services et des patients concernés indispensable

Pistes de travail : réflexion et contraintes

- Recueil de l'information de l'IDE désignée
 - Place de la carte de coordination ?
 - Rare qu'une seule IDE... travail en réseau ou cabinet
 - Place de l'aidant dans la transmission des informations ?
 - Pour l'instant : recueil du nom de l'IDE si il est connu au moment de l'entretien pharmaceutique et recherche de coordonnées via Ameli et Ms santé

Mémo en cas d'hospitalisation

AVANT

→ Prévenir mon médecin traitant, mon infirmière et mon pharmacien de mon hospitalisation

PENDANT

→ Demander que mon médecin traitant soit informé régulièrement de mon hospitalisation

→ Mon médecin traitant tient à ma disposition toutes les informations relatives à mon état de santé

→ Demander que mes soignants soient associés et prévenus 48 h avant ma sortie d'hôpital

→ Demander mon document de sortie d'hospitalisation (contenant les éléments et prescriptions indispensables à la continuité de mes soins) destiné à mes soignants. Il constitue tout ou partie du compte-rendu d'hospitalisation. Il m'est remis en l'état ou finalisé le jour de ma sortie et envoyé à mon médecin traitant dans sa version complète dans les 8 jours

APRÈS

→ Faire le point sur mes différents traitements dès que possible avec mon médecin traitant et/ou mon pharmacien et/ou mon infirmière

CARTE DE COORDINATION DES SOINS

Vos soignants sont unis pour optimiser votre retour à domicile en cas d'hospitalisation

Mes coordonnées

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Personne de confiance

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Pistes de travail : réflexion et contraintes

- **Diffusion du courrier de sortie**
 - Sur les 550 IDE libéraux 37 : 100 disposent d'une adresse Ms santé...
 - Messageries individuelles non adaptées pour les réseaux ou les cabinets
 - IDE remplaçants ne disposent pas d'adresse MS Santé
 - Support adapté pour l'IDE libéral ?
 - Interruption de tâche ?
- Quid de la remise du courrier de conciliation de sortie au patient ?
- À venir réunion d'information avec l'URPS IDEL 37